

Convertir son permis de conduire en Thaïlande

Checklist

Voiture et moto

✉ Par Khanchai / Siam Expat

Conduire en Thaïlande peut sembler simple au premier abord... mais les démarches administratives réservent souvent des surprises aux expatriés.

Beaucoup pensent qu'un permis international suffit : en réalité, il n'est valable que 3 mois après votre arrivée. Passé ce délai, il devient obligatoire de convertir votre permis français en permis thaïlandais, que ce soit pour la voiture ou pour la moto.

Attention : en Thaïlande, le permis voiture ne couvre pas la moto (même un petit scooter). Pour rouler en toute légalité, il faut donc deux permis distincts si vous utilisez les deux véhicules.

Ce guide a été conçu pour vous aider à :

Connaître les documents nécessaires

Comprendre les étapes à suivre au Department of Land Transport (DLT)

Éviter les erreurs fréquentes qui font perdre du temps

Faire la différence entre le permis auto et le permis moto

Avec cette checklist, vous aurez tout en main pour rouler sereinement...
et surtout légalement

Documents nécessaires (voiture & moto)

- Passeport + copie (page visa + page photo)
- Permis national français (auto et/ou moto)
- Traduction officielle du permis (ou permis international, accepté pour la demande)
- Certificat médical (moins de 30 jours, délivré par une clinique)
- Justificatif de domicile en Thaïlande (immigration, ambassade, ou bail enregistré)
- Formulaires DLT (disponibles sur place)

Les documents sont les mêmes, mais vous devez faire 2 dossiers séparés si vous voulez le permis auto et le permis moto.

■ Etapes de la conversion

- Déposez votre dossier au Department of Land Transport (DLT).
- Passez les tests obligatoires :
 - Réflexes & coordination
 - Vision des couleurs
 - Signalisation & règles de base
- Paiement des frais (300-500 THB par permis).
- Délivrance du ou des permis le jour même si le dossier est complet.

■ Validité du permis Thaïlandais

- 1er permis : 2 ans (voiture et/ou moto).
- Renouvellement : 5 ans, plus pratique sur le long terme.

📌 Infos clés à retenir

- Le **permis international** n'est valable que **3 mois** après votre arrivée.
- Le **permis auto ne couvre pas la moto** (même pour un scooter 110cc).
- Beaucoup d'expats roulent en scooter sans permis moto → risque d'amende et d'assurance invalide en cas d'accident.
- Le permis thaï sert aussi de **pièce d'identité locale**.

Besoin d'aide ?

Les démarches peuvent être longues et compliquées
(surtout si vous faites auto + moto).

Siam Expat vous accompagne pas à pas :
Constitution des deux dossiers (auto et moto)
Traductions officielles
Rendez-vous et accompagnement au DLT
Gain de temps, zéro stress

Contactez-nous directement :
WhatsApp : +66 96 719 5030